



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°002/AONO/GOUVERNEUR/CRPMP-NO/2026 DU 01 MAI 2026
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION
PROFESSIONNELLE (CIOP) DE GAROUA, REGION DU NORD,
EN PROCEDURE D'URGENCE (PHASES I ET II)

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2026, le Gouverneur de la Région du Nord, Autorité Contractante, lance un appel d'offres national ouvert pour les travaux de construction du Centre d'Information et d'Orientation Professionnelle (CIOP) de Garoua, Région du Nord, en procédure d'urgence, phases 1 et 2.

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent appel d'offres se composent des natures et quantités décrites dans le cadre des devis quantitatifs et estimatifs notamment :

- Installation du chantier ;
- Terrassements généraux ;
- Travaux de fondations ;
- Travaux de l'élévation du rez-de-chaussée ;
- Travaux de l'élévation de l'étage ;
- Electricité courants forts, courant faibles
- Plomberie sanitaires
- VRD.

3. Tranches/Allotissement

Les travaux ne sont pas subdivisés en tranches et/ou en lots.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de :

Intitulé du projet	Montant prévisionnel (FCFA) phase I	Montant prévisionnel (FCFA) phase II	Montant prévisionnel Total (FCFA) phases 1 et 2
Travaux de construction du Centre d'Information et d'Orientation Professionnelle (CIOP) de Garoua, Région du Nord (phases 1 et 2).	80 000 000	120 000 000	200 000 000

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de :

Désignation	phase I	phase II	TOTAL (phases 1 et 2)
Délai d'exécution	04 mois	05 mois	09mois

Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais justifiant des

capacités techniques et financières pour la bonne réalisation des travaux qui en constituent l'objet.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public 2026 (BIP du MINEFOP de(s) l'exercice(s) 2026 et suivant sur la ligne d'imputation budgétaire n°60 35 361 3 44150091 0980523314

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est *en ligne*.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **4 000 000 (quatre millions) FCFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les Services du Gouverneur de la Région du Nord (porte 112 tél : 222 27 19 49) dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue dans les services du Gouverneur de la Région du Nord (porte 112 tél : 222 27 19 49) dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable *des frais d'achat du DAO de trois cent mille (300 000) Francs CFA, payable au Trésor Public*

Il est également possible d'obtenir la version électronique du DCE par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DCE.

12. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS ou tout autre moyen de communication électronique officiel. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis, au plus tard le **24 JUIN 2026** à 10 heures précises, heure locale. Par ailleurs, le soumissionnaire devra déposer l'original de chaque offre sous pli fermé auprès du SIGAM.

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/GOUVERNEUR/CRPMP-NO/2026 DU 01 MAI 2026 POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (CIOP) DE GAROUA, REGION DU NORD EN PROCEDURE D'URGENCE (PHASES I ET II).

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS **au plus tard le 24 JUIN 2026 à 10 heures précises**. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;

- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

13. Recevabilité des plis

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière, des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **24 JUIN 2026** **au plus tard à 11 heures précises** par la Commission Régionale de Passation des Marchés Publics *du Nord* dans la Salle de Conférences des Services du Gouverneur de la Région du Nord

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation

[Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel].

[Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives, à la conformité de l'offre technique aux spécifications techniques du DAO et à la qualification des soumissionnaires]

15.1 Critères éliminatoires

[Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.]

Il s'agit notamment:

1. de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
2. de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
3. des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
4. du non-respect de 07 critères essentiels sur 10 ;
5. de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
6. l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière (les BPU, le DQE et SDPU));

7. de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE et SDPU) ;
8. de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
9. de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
10. Non-respect du format de l'offre financière ;
11. Absence du certificat de catégorisation ou le récépissé de dépôt pour les entreprises du sous-secteur construction ;
12. L'absence du reçu CDEC.

15.2. Critères essentiels

[Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

1. la présentation de l'offre **01 Oui/Non**;
2. la méthodologie **06 Oui/Non**
3. visite de site **01 oui/non**
4. conditions d'acceptation des clauses du contrat **02 Oui/Non**

Seule l'offre financière, dont celle technique ayant obtenu une note supérieure ou égale à 70% de oui sera analysée soit 07 oui sur les 10 possibles.

16. Attribution

L'Autorité Contractante attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins- disante *en incluant le cas échéant les remises proposées.*

17. Nombre maximum de lots :

Un candidat peut soumissionner pour l'unique lot.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant *90 jours* à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables les services du Gouverneur de la Région du Nord (porte 112 tél : 222 27 19 49) ou DRMINEFOP NORD.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

Garoua, le 01 MAI 2026
Le Gouverneur de la Région du Nord
(Autorité Contractante)



[Signature]
ABATE EDI'I Jean
Administrateur Civil Principal Hors Classe

Ampliations :

- ✓ DR MINMAP/NO/P.Info
- ✓ DR MINEPAT/NO/P.Info
- ✓ DRMINEFOP/NO/P.Info
- ✓ ARMP /Nord (pour publication et archivage) ✓
- ✓ Président CRPM-NO (pour information)
- ✓ Affichage (pour information)
- ✓ Archives/Chrono